



Demande de payer charges de copropriété déjà payée a ancien syndi

Par chatang

il y a 10 ans passé j'ai payé mes charges de copropriété a notre syndic de l'époque preuve du paiement par ma banque, 6 mois plus tard nous changeons de syndic et il ne retrouve pas la preuve de mon règlement après trois années il me relance par lettres recommandées avec augmentation de la somme + les recommandé et ça pendant des années ensuite un commandement d'huissier il y a trois ans et dernièrement une lettre d'un avocat me demandant de payer ma dette depuis 10 ans j'ai échangé plus de 15 lettres avec mon nouveau syndic a qui j'explique que je ne dois pas cette somme vue qu'a l'époque j'avais payé en son temps mes charges ,je veux savoir si je peux bénéficier de la prescription, ou attaquer mon nouveau syndic pour faute professionnel du fait qu'il n'a jamais essayé de récupérer mon argent chez l'ancien syndic pourtant dès le début j'ai adressé la photocopie de mon chèque de paiement fourni par ma banque ce nouveau syndic n'en a jamais tenu compte et de 300? de l'époque nos en somme a 900? je vous demande de m'assister pour que cette poursuite cesse ou me donner une autre marche a suivre ,cordialement alain verdelet